



**NOMBRE D'EMPLOIS D'ADMINISTRATEUR :**

Poste hors-cadre	=	1
Postes cadres	=	19
Directions d'école primaire, secondaire et de centre	=	17
Directions adjointes d'école primaire, secondaire et de centre	=	7
Projet pilote - poste mutualisé	=	1

**NOTE :**

Les classes d'emploi sont déterminées par deux règlements reliés à la Loi sur l'Instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), qui régissent les conditions d'emploi du personnel d'encadrement des commissions scolaires.

Directeur général

